



REPRESIÓN CONTRA LOS CIUDADANOS SAHARAUIS EN LA CELEBRACIÓN DEL 32 ANIVERSARIO DE LA RASD

Los ciudadanos saharauis en parte del Sahara Occidental bajo ocupación marroquí, celebran desde antes de ayer el 32 aniversario de la creación de la RASD, manifestándose pacíficamente en las calles de todas las ciudades para exigir su derecho a la autodeterminación y al respeto de sus derechos humanos.

Una vez más, la fuerte represión que los grupos policiales marroquíes ejercen sobre la población saharauí no se ha hecho esperar. Desplegados por barrios, calles y lugares de paso comunes para los ciudadanos saharauis, los grupos de agresión ejercen su barbarie y brutalidad desmedida con la confianza de no ser juzgados por semejantes actos. Los pacíficos manifestantes saharauis, entre ellos muchos jóvenes, son encarcelados cada noche después de sufrir hostigamientos y persecución, para ser torturados y expulsados a la calle la mañana siguiente con los cuerpos destrozados y doloridos.

Ni siquiera los policías Rouchdi Hassan y Abderrahim Bahja, juzgados por el asesinato del saharauí Hamdi Lembarki, el 30 de octubre del 2005, primera víctima mortal de la pacífica Intifada saharauí en la que estos agentes le propinaron una brutal paliza que le causó la muerte, carecen de comodidades en la cárcel en la que supuestamente cumplen la condena a la que fueron sentenciados.

El Tribunal Penal del Aaiún les sentenció a diez años de cárcel firme aunque el 4 de marzo próximo se celebrara una sesión de apelación, que cumplen en la Cárcel Negra del Aaiún. Los dos gozan de total libertad dentro de las dependencias administrativas de la cárcel, disponen de habitación, no de celda, que forma parte de dichas dependencias, localizadas en el primer piso y tienen en su poder un teléfono móvil y un ordenador. Sus familiares pueden visitarles cada día a cualquier hora incluso de noche, sin que existan restricciones para ellos. Rouchdi Hassan ha sido visto portando llaves que abren y cierran puertas de algunas dependencias administrativas y es la persona encargada de filmar los actos en las actividades que la administración penitenciaria organice.

INFORMACIÓN

25 de Febrero de 2008

Debido a las condiciones inhumanas en las que viven los presos políticos Saharais en las cárceles marroquíes, el maltrato y las vejaciones que sufren por parte de los carceleros y de las administraciones penitenciarias, los presos políticos Saharais de la Cárcel Negra de El Aaiun (capital de los Territorios Ocupados del Sáhara Occidental), han publicado un comunicado en el que informan del comienzo este 25 de febrero, de una huelga de hambre ilimitada para exigir el respeto a sus derechos legítimos y condenar las sistemáticas violaciones de los derechos humanos, perpetrada contra la población Saharaui que se manifiesta de forma pacífica en las ciudades ocupadas del Sáhara Occidental, en el sur de Marruecos y las universidades marroquíes.

En su comunicado los presos políticos Saharais saludan la Campaña Internacional para la liberación de Brahim Sabbar y todos los presos políticos Saharais y agradecen la iniciativa de todas las organizaciones que coordinan o apoyan esta campaña internacional.

Al mismo tiempo recuerdan que la mayoría de los presos políticos padecen de múltiples enfermedades debido a las huelgas de hambre anteriores y a la falta de asistencia sanitaria.

Comité de coordinación



CAMPAGNE BRAHIM SABBAR

L'Activiste et défenseur de Droits Humains BRAHIM JALIL HAMUDI TAYEB (Sabbar), plus connu comme BRAHIM SABBAR, Secrétaire Général de l'Association Sahraouie des Victimes des Violations Graves de Droits Humains Commises par l'État marocain (ASVDH), est né le 6 août 1959 à Lagsabi, est marié et père de trois fils.

Brahim Sabbar a été séquestré par les forces d'occupation marocaine, le 14 août 1981, à la ville de Dajla (ancienne Villa Cisneros), avec d'autres sahraouis dont Bulahi Sadiq, Hayi Embarec et Mohamed Salem Mojtar. Ce défenseur des Droits Humains est resté pré de 10 années emprisonné, sans charge à son encontre, ni aucun jugement, dans différents centres secrets marocains de détention, parmi lesquels le tristement célèbre centre de Kalaat Maguna. Libéré le 22 juin 1991, avec autres 321 sahraouis, tous disparus jusqu'à cette date. Les autorités marocaines n'ont jamais donné une explication officielle des motifs leur détention et de leur disparition forcée.

Après sa libération, Brahim Sabbar a adhéré, à partir de 1994, au mouvement revendicatif appelé " Comité de Coordination de Victimes de Disparitions Forcées", considéré comme l'embryon du mouvement avantage garde des droits humains dans les Territoires Occupés du Sahara Occidental.

Depuis lors, il a joué un rôle important dans la dénonciation et la recherche des violations graves des droits humains, perpétrées depuis 1975 contre la population civile sahraouie par les forces d'occupation marocaines dans les Territoires Occupés du Sahara Occidental.

Il a contribué à la divulgation de l'Intifada de 1999 et à la dénonciation de la répression sanglante menée par les forces occupantes, en prenant part à diverses manifestations et 'sin in' avec les étudiants sahraouis à Rabat, pour la libération de toutes les personnes arbitrairement et injustement arrêtées.

Il a pris part à diverses rencontres internationales de Droits Humains organisés par l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) et la Fédération Internationale de Droits Humains (FIDH), ainsi que dans différentes journées de formation, comme la session de formation en Droit Pénal International, organisé par la FIDH, à Casablanca en 2001, en représentation du Comité de Coordination de Victimes Disparitions Forcées et Détentions Arbitraires. Il a tenu des rencontres avec diverses personnalités dans le cadre de Droits Humains, parmi elles Monsieur Eric Sottas, Directeur d'OMCT et M. Pierre Sané, quand il occupait le poste de Secrétaire Général d'Amnistie Internationale.

Brahim Sabbar a pris part, avec des militants sahraouis et marocains, à la création du "Forum Vérité et Justice", en étant choisi membre de son Conseil National. De même, il a été l'un des fondateurs de l'Association Sahraouie de Victimes des Graves Violations de Droits Humains Commises par l'État marocain (ASVDH), et élu comme son Secrétaire Général.

En 2001, Brahim Sabbar a fait partie des 36 défenseurs des Droits Humains marocains et sahraouis, condamnés à trois mois de prison pour prendre part à l'organisation d'une manifestation pacifique à Rabat, capital du Maroc, le 9

décembre 2000, dans lequel ils réclamaient la fin de l'impunité des auteurs des atteintes des droits humains au Maroc et au Sahara Occidental.

Durant l'année 2005, Brahim Sabbar a été arrêté par les forces d'occupation marocaines à plusieurs reprises et a été mis sous garde pour être interrogé et postérieurement être libéré, pour son action en défense des droits humains et pour sa participation des manifestations pacifiques contre l'administration marocaine dans le Sahara Occidental. Depuis l'année 2000, il est interdit d'obtention de passeport.

Sabbar, a été, et fait l'objet de ces actions répressives pour son action d'investigation et de divulgation informative relative aux violations de droits humains au Sahara Occidental, et aussi pour défendre publiquement le droit à l'autodétermination du Peuple Sahraoui.

Avec AHMED SBAI et de KAINNAN, il a été arrêté le 17 juin 2006 dans un poste de contrôle de la police marocaine située à l'entrée de la ville de El Aaiún, au Sahara Occidental, quand ils retournaient en voiture depuis la proche localité de Bojador, où ils avaient supervisé la création d'un bureau de leur Association. Peu avant, en mai 2006, son Association avait publié un rapport de 121 pages dans lequel on détaillait des dizaines de dénonciations de détentions arbitraires, tortures et mauvais traitements perpétrés par les forces de sécurité marocaines, durant les derniers mois, l'encontre de la population civile sahraoui.

Brahim Sabbar, a récemment pris part avec d'autres prisonniers sahraouis défenseurs de droits humains dans les prisons marocaines, à plusieurs grèves de faim pour protester contre les atteintes auxquelles ils sont soumis.

En juin 2006, les tribunaux d'occupation marocains l'ont condamnée à deux années de prison, en l'accusant agression et désobéissance à l'encontre d'un agent de la police marocaine pendant leur détention, accusations qui ont été nié par Sabbar. Celui-ci a allégué qu'il avait été victime tortures et mauvais traitements en présence d'autres témoins. Postérieurement, Sabbar a été soumis à un second jugement dans lequel il a été condamné à année et six mois, soit un total trois années et six mois de prison durant les deux phases. Les deux jugements ont eu lieu sans garantie de procédure, sans permettre un libre exercice du droit de défense, sans aucun preuve d'inculpation, et sans que les tribunaux d'occupation qui l'ont jugé aient aucun pouvoir juridique sur lui.

Actuellement Brahim Sabbar est privé de liberté et en accomplissant les condamnations imposées par les tribunaux d'occupation marocains à la "Prison Noire" à El Aaiún, en souffrant de grèves maladies sans recevoir aucun type d'attention ni aide médicale. (Sa tension artérielle est supérieure à 18/22, souffre des maladies digestives, bouleversements de vision, entre d'autres épreuves).

Brahim Sabbar est membre de plusieurs organisations nationales et internationales de défense des Droits Humains, entre elles :

- Le Comité Sahraoui pour l'Autodétermination du Peuple Sahraoui (CODAPSO), fondé par le Prix Rafto, Sidi Mohamed Daddach.
- Le Bureau International pour le Respect des Droits Humains (BIRDHSO).
- Front Line.
- Le Comité d'Appui à la Campagne Internationale pour la Défense des Activistes de Droits Humains dans le Sahara Occidental, où a été choisi premier assistant de son président.
- Section El Aaiún de l'Association Marocaine de Droits Humains.

Brahim Sabbar a contribué à l'élaboration de plusieurs Mémoires et Rapports sur la situation des droits humains dans les Territoires Occupés du Sahara Occidental, dont le dernier d'eux est publié par l'ASVDH en 2006 sur l'Intifada déclenchée en mai de 2005.

Brahim Sabbar a participé dans diverses rencontres significatives pour la conscientisation de la Communauté Internationale par la grave situation de violation des Droits Humains qui règne dans les Territoires Occupés du Sahara Occidental, parmi d'autres :

- Rencontre avec la Délégation ad hoc du Parlement Européen présidée par l'Eurodéputé Catherine Lalumière, en mars 2002.
- Rencontre avec la Mission d'Information Mandaté par le Haut Commissariat de Droits de l'Homme des Nations Unies, en mai 2006.
- Rencontres avec plusieurs ambassades et consulats crédités à Rabat. Brahim

Sabbar a s'est distingué par de nombreuses entrevues avec des moyens de communication écrits et radiophoniques de divers pays, très particulièrement le Maroc, la France, l'Espagne, le Danemark, la Hollande, la Suisse, l'Algérie et le Sahara Occidental.

Depuis mai 2005 on assiste à la recrudescence de violence à l'encontre de la population sahraouie dans les Territoires du Sahara Occidental, illégalement occupés par le Maroc. Ains de centaines de citoyens sahraouis et activistes de DDHH ont été et sont séquestrés, torturés, interrogés, et emprisonnés illégalement. D'autres personnes sont assassinées. Cette répression survient suite à leur participation aux manifestations pacifiques qui revendiquent le Droit du Peuple Sahraoui à l'Autodétermination.

Devant ces graves violations de droits humains perpétrées par le régime marocain contre la population civile sahraouie et leurs conséquences sur son intégrité physique individuelle et collective, nous EXIGEONS

- La libération immédiate de BRAHIM SABBAR, Secrétaire Général de l'Association Sahraoui de Victimes de Violations Graves de Droits Humains Commises par l'État marocain.

- La libération immédiate de tous les prisonniers politiques Sahraouis, l'éclaircissement du sort des disparus, la fin des persécutions et des harcèlements à l'encontre des défenseurs de Droits Humains Sahraouis, et le jugement des responsables de ces atteintes.
- Le retrait de toutes les unités d'oppressions déployées dans les rues des villes Sahraouis occupées.
- La liberté d'accès et circulation dans le territoire aux observateurs internationaux et aux moyens d'information.
- L'accomplissement du Maroc de la légalité internationale sur le territoire du Sahara Occidental.

Comité de Coordination

Tif : + 34 928240884 Fax : + 34 928248659

Email:cpssaharai@gmail.com

On accompagne la Lettre dirigée au gouvernement marocain à envoyer aux directions indiquées :

Sa Majesté le Roi Mohammed VI Ibn au Hassan, Roi du Maroc, Palais Royal, Rabat, Maroc, Fax : + 212.37.73.07.72

M. Abbas le Fassi, Premier Ministre, Bureau du Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, Palais Royal, Rabat, Maroc, + Fax : 212.37.76.99.95/91.95/77.68.37

M. Adelouahed Radi, Ministre de Justice, Ministère de la Justice, Place Mamounia, Rabat, Maroc, Fax : + 212.37.72.37.10/73.07.72/73.89.40

M. Chakib Ben Moussa, Ministre d'Affaires intérieures, Quartier Administratif, Rabat, Maroc, Fax : 212.37.76.20.56

M. Fassi le Fahri, Ministre d'Extérieurs et de Coopération, Avenue F Roosevelt, Rabat, Maroc. Fax : + 212.37.76.55.08 / .46 79. E-mail : mail@maec.gov.ma

Conseil Consultatif des Droits Humains (CCDH), Satisfait donne Chouhada, B.P. 1341, Rabat, Maroc. Fax : + 212 37.72.68.56. E-mail : ccdhd@ccdhd.org.ma

Mission permanente du royaume de Maroc dans les Nations Unies à Genève, Chemin François-Lehmann 1^{er}, Mariez postale 244,.1218 Grand-Saconnex, Suisse, E-mail : mission.maroc@ties.itu.int, fax : + 41.22.791.81.80

Mission diplomatique du royaume de Maroc à Bruxelles, 2 avenue F.D. Roosevelt, 1050 Bruxelles, Belgique, Fax : + 32.2.626.34.34

MODÈLE DE LETTRE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT MAROCAIN -----

Je suis avec profonde préoccupation la dégradante situation des droits l'homme que vit la population sahraoui sous occupation marocaine suite au système répressif implanté dans le territoire du Sahara Occidental par le déploiement de multiples unités visant à maltraiter, séquestrer et torturer les manifestants pacifiques des sahraouis, et aux persécutions et aux harcèlements aux défenseurs de droits humains, en empêchant l'exercice de leurs droits fondamentaux, et la libre expression de ses droits légitimes à l'autodétermination.

Je suis aussi préoccupé par la situation alarmante que vit le prisonnier politique BRAHIM SABBAR, Secrétaire Général de l'Association ASVDH et les dizaines de prisonniers politiques sahraouis dans les prisons de El Aaiún, Ait Meloul, Tiznit, Inzegan, Taroudant, Salé et Kenitra. Ces prisonniers ont été torturés, interrogés, soumis à des jugements sans garanties et condamné de manière illégale, ont été internationalement reconnus comme prisonniers d'opinion.

Devant cette grave situation des atteintes et violations de ses droits fondamentaux contre les Conventions Internements et le Droit International Humanitaire, j'EXIGE :

La Libération immédiate et inconditionnelle de BRAHIM SABBAR Et TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES SAHARAUIS.

Nom et Prénoms :

Localité :

Pays :

Signature:.....Date :